

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS

N : 48/2014

Objet : Versement du fonds d'amorçage au SIVOS de GRIGNOLS

L'an deux mille quatorze le trois décembre, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 13 - Votants : 13 - Pour : 13 - Abstention : 0 - Contre : 0

PRESENTS : Jean Pierre BAILLÉ, Patrick BAYLET, Christian BEZOS, Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Christian MAUBARET, Roseline PIGANIOL.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Christine ESPAGNET, Marianne LAGÛE.

Secrétaire de Séance : Dominique MARROT.

Date de convocation : 25 novembre 2014

Le fonds d'amorçage pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires est versé par l'état à raison de 50,00 € par élève ; un fonds supplémentaire de 40,00 € par élève est attribué aux communes bénéficiant de la DSR « Cible » (Dotation de Solidarité Rurale « Cible»). Le fonds d'amorçage est versé à la commune sur laquelle est situé l'établissement scolaire. La commune de Grignols perçoit donc le fonds pour l'ensemble des élèves issus des 8 communes du SIVOS scolarisés à l'école de GRIGNOLS.

La commune de GRIGNOLS ne bénéficiant pas de la DSR « cible », la dotation de 40,00 € supplémentaires dont auraient pu bénéficier les élèves issus des communes de SENDETS et CAUVIGNAC éligibles à cette dotation (environ 30 élèves soit 1200,00 €) ne sera pas attribuée. Le fonds d'amorçage pour l'année 2014/2015 devrait être d'environ 7500,00 €. La commune a perçu un premier versement de 2700,00 € ; le solde étant prévu courant du 2^{ème} semestre 2015.

Monsieur le Maire rappelle que le SIVOS gère le groupe scolaire et qu'il convient donc de reverser ce fonds d'amorçage à cette collectivité.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le versement de cette somme au SIVOS de GRIGNOLS en charge de la mise en place des rythmes scolaires. Il en sera de même pour tous les versements ultérieurs qui seront réalisés à ce titre.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

A Grignols, le 11 décembre 2014.

Le Maire

Jean Pierre BAILLÉ.

